

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

وَلَا تَقْرَبُوا الزَّوْجَ إِنَّهُ كَانَ فَاحِشَةً وَسَاءَ سَبِيلًا.

وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:

... لَا يَخْلُونَ رَجُلٌ بِامْرَأَةٍ إِلَّا كَانَ فَاحِشَةً الشَّيْطَانُ...

UN GRAND PECHE QUI CORROMPT L'ÂME ET LA DESCENDANCE: LA FORNICATION

Chers frères et sœurs musulmans,

L'un des grands péchés interdits par notre noble religion, l'Islam, est la fornication, un acte qui corrompt l'âme et détruit la pureté de la descendance. La fornication est une relation entre un homme et une femme sans lien légitime de mariage, reconnu sur le plan religieux et légal. Elle constitue une grave atteinte à l'institution familiale. Elle est la cause de nombreuses séparations, brise les espoirs de la jeunesse, détruit les rêves et sème le désarroi dans les cœurs. C'est une turpitude manifeste qui ébranle profondément les fondements moraux de la société et favorise la propagation de nombreuses maladies physiques et spirituelles.

Chers croyants,

L'Islam n'interdit pas seulement la fornication, il interdit aussi tout ce qui peut y conduire. En effet, dans le Coran, Allah le Très-Haut nous avertit:

« N'approchez pas de la » وَلَا تَقْرَبُوا الزَّوْجَ إِنَّهُ كَانَ فَاحِشَةً وَسَاءَ سَبِيلًا

fornication. C'est une turpitude et quel mauvais chemin ! ».¹ Cela signifie que tout comportement, toute parole ou toute attitude provocante à la fornication – que ce soit dans la vie réelle, sur internet ou dans les médias – est interdit. Exposer son corps, porter des vêtements contraires à la pudeur islamique, ou rester seul avec une personne de sexe opposé avec laquelle il n'y a pas d'obstacle à se marier, sont des actes proscrits.

Il est inacceptable de banaliser ce péché grave sous des termes trompeurs comme « flirt », « relation amicale », « liaison », ou « infidélité ». Parler d'« amour interdit », de « passion de jeunesse », ou de « relation sérieuse hors mariage » revient à justifier un acte que Dieu a clairement interdit. Ce que certains appellent avec fierté « séduction » n'est rien d'autre qu'un comportement immoral et un manquement à la dignité humaine. Quant à l'homosexualité, que l'on tente aujourd'hui d'imposer au monde entier au nom de la liberté, elle est un égarement sévèrement condamné par Allah et qui a provoqué la perte du peuple de Lût (a.s.).

Frères et sœurs bien-aimés,

Les images immorales qui s'introduisent dans nos foyers et jusque dans nos poches par les téléphones et

les écrans facilitent les chemins qui mènent à la fornication. Les publicités obscènes, les pièces de théâtre, les films et les séries qui banalisent la fornication sous couvert d'art ou de liberté artistique détruisent nos valeurs. Les sites et applications de rencontre qui détournent le sens noble du mariage poussent nos jeunes à s'éloigner de l'union légitime et les entraînent vers le péché. Les relations prétendument innocentes entre hommes et femmes, sous prétexte d'amitié ou de confiance, sont souvent les premiers pas vers la débauche. Ainsi, à force de voir le mal, de l'entendre et d'en parler, nos cœurs s'y habituent, et l'acte devient banal.

Chers musulmans,

Favoriser la propagation du mal est aussi grave que de le commettre. Le Coran nous avertit en ces termes : « **Ceux qui aiment que la turpitude se répande parmi les croyants auront un châtiment douloureux dans ce monde et dans l'au-delà.** »² Il est donc inadmissible que des programmes de divertissement se nourrissent de la fornication et de ce qui y mène. Mettre en avant, pendant des semaines, des faits immoraux ou des relations perverses dans les émissions télévisées ou les séries, pour faire de l'audience, est une immense irresponsabilité qui piétine nos valeurs religieuses et morales. Ceux qui commettent ces actes indécents, ceux qui les diffusent à l'écran ou les partagent sur les réseaux sociaux, partagent le même péché.

Chers fidèles,

Le meilleur remède contre la fornication est le mariage. Le mariage légitime est une forteresse protectrice contre tous les maux. Comme le dit notre bien-aimé Prophète (s.a.s), le mariage préserve la vue du péché et protège la chasteté.³ Encourageons donc nos jeunes à se marier. Soutenons-les quand ils atteignent l'âge de se marier, n'alourdissent pas les conditions du mariage. Ne restons pas passifs face aux turpitudes et à la débauche qui menacent la famille et la société. Agissons ensemble, en tant qu'individus, en tant que communauté, et à travers nos institutions, pour préserver notre dignité collective. Que chacun, et notamment les acteurs des médias, donne plus de place à des exemples de familles vertueuses et respectueuses des principes halal-haram.

Je terminerai cette khutba par un avertissement du Prophète (s.a.s.) : « **Qu'aucun homme ne reste seul avec une femme qui ne lui est pas licite, car le troisième présent sera le diable.** »⁴

¹ Al-Isrâ, 17/32.

² An-Nûr, 24/19.

³ Bukhari, Nikah, 3.

⁴ Tirmidhi, Fiten, 7.

